

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2022

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 28 novembre 2022 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : Anne-Marie Brigant, Philippe Cocguen, Laurence Corson, Céline Delisle, Frédéric Hervé, Gwénaél Le Baron, Manuel Le Guillou, Xavier Le Moal, Alexandre Le Plat, Pauline Le Quernec, Bernard Le Sech, Eléna Léauté, Aurélie Thouément.

Était excusée : Béatrice Le Faou.

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en la personne de : Pauline LE QUERNEC.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
3. **Leff Armor communauté - rapport d'activités 2021 des services publics communautaires.**
4. **Leff Armor communauté - rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable régie.**
5. **Leff Armor communauté - rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.**
6. **Mise à disposition du personnel communal pour l'assainissement collectif - renouvellement de la convention.**
7. **Recensement de la population - désignation d'un coordonnateur de l'enquête et recrutement des agents recenseurs.**
8. **Contrats d'assurance Multirisques et Véhicules - attribution des marchés.**
9. **Remplacement d'une porte à la salle de motricité - attribution du marché.**
10. **Tarifs communaux - revalorisation.**
11. **Aménagement d'une place polyvalente en centre bourg - demande de subvention au titre de la DETR / DSIL.**
12. **Décision modificative budgétaire n°1.**
13. **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.**
14. **Versement du forfait scolaire aux écoles qui dispensent un enseignement de langues régionales.**
15. **Actualités communautaires.**
16. **Questions diverses.**

En ouvrant la séance Madame le Maire a une pensée émue pour Madame Béatrice Le Faou qui vient de perdre son beau-frère. Au nom du Conseil Municipal, elle adresse à Madame Le Faou et à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

1. **Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022.**

=> document transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 26 septembre 2022.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention(s) : 1	

2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités.
Conformément à l'article L2122-23, elle rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

I : Investissement

F : Fonctionnement

I- Guirlande de Noël	HTP	630,00 €	03/10/2022
F- Réparation du lave-vaisselle (carte de puissance)	ACPS	394,20 €	17/10/2022
F- Renouvellement pour 4 ans du contrat de maintenance du logiciel enfance	3D Ouest	1260,04 € *	28/10/2022
I- Etude technique refonte de la zone 30	ADAC 22	1 296,00 €	08/11/2022
F- Kit débouchage	SOFIBAC	363,66 €	10/11/2022
I- Remplacement de 3 extincteurs	ESI	339,40 €	28/11/2022

*montant annuel

Droit de Prémption Urbain :

Vente	Date demande	Lieu	Décision
VENTE TILLY - GOASAMPIS	12/10/2022	7 place de l'église	Renonciation
VENTE BIVIC - CLAIR/KERGUS	16/11/2022	1 Ty Ar Vilin	Renonciation
VENTE PASTOL - CALAIS	21/11/2022	11 bis Kervoasdoué	Renonciation

Dons et legs :

Madame le Maire indique qu'elle a accepté un don par chèque de 380 € qui n'était grevé ni de conditions ni de charges.

3. Leff Armor communauté - rapport d'activités 2021 des services publics communautaires.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2021 des services publics communautaires réalisé par Leff Armor communauté.

Prise d'acte du Conseil : unanimité

4. Leff Armor communauté - rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable régie.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable régie transmis par Leff Armor communauté.

Prise d'acte du Conseil : unanimité

5. Leff Armor communauté - rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2021 sur le sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) transmis par Leff Armor communauté.

Prise d'acte du Conseil : unanimité
--

6. Mise à disposition du personnel communal pour l'assainissement collectif – renouvellement de la convention.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de communes.

La mise en œuvre de cette compétence implique de s'appuyer sur les moyens humains et matériels de la Commune pour l'entretien des espaces verts de la lagune.

La convention de mise à disposition du personnel communal pour l'Assainissement Non Collectif est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'agent est mis à disposition pour entretenir les espaces verts.

Le temps consacré à la mission est de 5 heures prévisionnelles mensuelles (avec un maximum par an de 60 heures).

Au vu d'un état annuel de service, Leff Armor communauté remboursera à la Commune la rémunération, les cotisations et les contributions afférentes à l'agent intéressé.

Il est proposé d' :

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition de personnel et matériels nécessaire à la gestion du service public d'assainissement collectif,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

7. Recensement de la population – désignation d'un coordonnateur de l'enquête et recrutement des agents recenseurs.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser le recensement de la population entre le 19 janvier 2023 et le 18 février 2023.

Pour cela, le Maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Eudes GEORGELIN en tant que coordonnateur et Madame Sylvie TASSART comme coordonnatrice suppléante.

Le Maire doit également désigner deux agents recenseurs qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants.

Il est proposé de confier cette tâche à Madame Laëtitia HECQUET, agent communal à temps non complet, qui percevra des heures complémentaires et une indemnité forfaitaire pour ses déplacements.

Madame le Maire propose d'engager Madame Isabelle DELGADO en tant que vacataire afin d'effectuer le recensement de la seconde partie de la commune du 05/01/2023 au 18/02/2023. Elle sera rémunérée sur la base des forfaits suivants en fonction notamment du nombre de documents traités :

Rémunération à la tâche des agents recenseurs (montants bruts)				
	Le Merzer (2017)	Commune limitrophe (2019)	INSEE (médiane 2019)	Proposition 2023
Feuille de logement (FL)	1,10 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Bulletin individuel (BI)	1,30 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Forfait déplacement	82,00 €	30,00 à 50,00 €	100,00 €	80,00 €
Forfait formation		50,00 €	40,00 €	70,00 €
Tournée de reconnaissance	/	/	75,00 €	70,00 €

La dotation de l'INSEE s'élève à 1.785,00 €. Le coût pour la collectivité avoisine les 2.250,00 €.

Il est proposé de :

- **DESIGNER** Monsieur Jean-Eudes GEORGELIN en tant que coordonnateur communal et Madame Sylvie TASSART comme coordonnatrice suppléante,
- **AUTORISER** le versement d'heures complémentaires à l'agent communal en charge du recrutement et le versement d'une indemnité forfaitaire de 80 € pour ses déplacements effectués lors du recensement,
- **DECIDER** le recrutement d'un agent recenseur vacataire du 05/01/2023 au 18/02/2023 et d'**APPROUVER** la proposition d'indemnités présentée ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que les crédits seront prévus au BP 2023.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

8. Contrats d'assurance Multirisques et Véhicules - attribution des marchés.

Madame le Maire informe que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par Leff Armor communauté pour contracter des assurances à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 5 ans (résiliation possible après 1 an).

La commune devant intervenir dans le choix des titulaires des contrats tel que défini dans la convention de groupement de commande est la commission d'appel d'offres de Leff Armor communauté. Elle s'est réunie le 7 novembre 2022 et a attribué les 6 lots constituant la consultation pour la souscription des contrats d'assurance, dont 2 concernent les communes :

- LOT 2 – assurance multirisques : attribué à la SMACL pour un montant annuel de 2.901,05 € TTC.
- LOT 4 – assurances des véhicules à moteur et des risques annexes : attribué à GROUPAMA, pour la solution de base pour un montant annuel de 1016,61 € TTC.

Il est proposé d' :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer et notifier les marchés d'assurance.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

9. Remplacement d'une porte à la salle de motricité - attribution du marché.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont été sollicitées pour les travaux de remplacement d'une porte grand trafic de la salle de motricité à l'école maternelle.

Les résultats de la consultation des entreprises sont les suivants :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Classement
PASTOL Jérôme	4.014,91 €	4.817,89 €	1
CHARPENTE ET COMPAGNIE*	4.157,00 €	4.988.40 €	2

*A noter que l'entreprise Charpente et compagnie ne prévoit pas le changement de l'imposte (partie supérieure de la porte). Le délai de livraison est de 6 à 7 mois.

Il est proposé de :

- **RETENIR** la proposition de l'entreprise « PASTOL Jérôme » de Goudelin pour un montant de 4.014,91 € HT soit 4.817,89 € TTC.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le devis et tout document correspondant à ce dossier.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

10. Tarifs communaux – revalorisation.

Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il convient d'actualiser les tarifs municipaux pour l'année 2023.

A noter que pour le cimetière et la salle polyvalente, les tarifs sont en vigueur depuis 2012.

CIMETIERE :	Durées	Tarifs actuels	Proposition tarifs 2023
Concession cimetière	30 ans	100 €	150 €
Concession cimetière	50 ans	160 €	200 €
Columbarium	15 ans	130 €	200 €
Columbarium	30 ans	250 €	300 €
Columbarium	50 ans	/	500 €

SALLE POLYVALENTE* :	Eté (01/05 au 31/10)	Proposition 2023	Hiver (01/11 au 30/04)	Proposition 2023
<i>Location du vendredi 16h15 au lundi 8H30</i>				
Personnes domiciliées dans la commune	220 €	250 €	320 €	350 €
Personnes domiciliées hors la commune	250 €	300 €	350 €	400 €
Associations communales	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
<i>Location à la journée (hors Week-End)</i>				
Personnes domiciliées dans la commune	60 €	80 €	60 €	100 €
Personnes domiciliées hors la commune	80 €	100 €	80 €	120 €
<i>Cautions (ménage, dégradations, ...)</i>	1 chèque de 100 € + 1 chèque de 200 €			

* tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023. Les contrats signés avant le 28 novembre 2022 bénéficient des anciens tarifs.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES :	Tarifs actuels	Proposition 2023
Encart publicitaire biennuel	50 €	55 €

REDEVANCE POUR CONSOMMATION ELECTRIQUE :	Tarifs actuels (Appliqués depuis 2020)	Proposition 2023
Commerce ambulant – emplacement ½ journée	3 €	5 €

Il est proposé de :

- **APPROUVER** les tarifs 2023 comme présentés ci-dessus,
- **DIRE** que les contrats signés avant le 28 novembre 2022 bénéficient des anciens tarifs,
- **DONNER** pouvoir au Maire ou son représentant pour signer tous actes et tous documents et pour accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>Vote du Conseil :</u>			
Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

11. Aménagement d'une place polyvalente en centre bourg - demande de subvention au titre de la DETR / DSIL.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une place polyvalente d'une surface de 3.318 m² à l'arrière de la Mairie et à proximité du pôle scolaire. Cette place en centre-bourg est actuellement non-organisée. Y cohabitent les piétons, les vélos et les véhicules sans aucune organisation ni signalétique. La sécurité des usagers n'est donc actuellement pas garantie.

Lieu de passage en centralité, l'aménagement de cette place est donc nécessaire. De plus, ce site sera orienté vers de nouveaux usages. En effet, la place pourra accueillir les marchés, les fêtes locales, les évènements touristiques et culturels.

Elle sécurisera les usagers de la route ainsi que les nombreux piétons et permettra un accès aux services publics. Elle permettra à la commune de valoriser son bourg et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Concernant les mobilités, la gestion de cet espace restaurera la place du piéton et du cycliste tout en conservant une zone de stationnement (50 places) équipée de deux bornes de recharge électrique et d'un abri pour les vélos.

L'espace de stationnement permettra aux habitants du bourg de stationner sereinement à l'arrière de leurs habitations.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 229.885,62 € HT dont 190.472,93 € HT éligibles à la DETR.

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le projet de « aménagement d'une place polyvalente en centre bourg » pour un montant de 229.885,62 € HT dont 190.472,93 € HT éligibles à la DETR.
- **SOLLICITER** une subvention de 66.665,00 € au titre de la DETR, soit 35% du montant éligible du projet.
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses éligibles	HT	Recettes	%	HT
Investigations	1.438,69 €	DETR	35 %	66.665,00 €
Terrassement	37.343,61 €	Bien Vivre Partout en Bretagne	23 %	43.317,00 €
Voirie	127.533,67 €	Autofinancement	42 %	80.490,93 €
Eclairage	15.204,28 €			
Espaces verts	8.952,68 €			
TOTAL éligible	190.472,93 €	TOTAL	100 %	190.472,93 €
Dépenses inéligibles	HT	Recettes	%	HT
<i>Prestations intellectuelles</i>	<i>14.365,00 €</i>	<i>Autofinancement</i>	/	<i>39.142,69 €</i>
<i>Mobilier - équipement</i>	<i>16.312,36 €</i>	/	/	/
<i>Assainissement EP - EU</i>	<i>8.735,33 €</i>	/	/	/
TOTAL inéligible	39.412,69 €	TOTAL	/	39.412,69 €
TOTAL général	229.885,62 €	TOTAL général	/	229.885,62 €

- **CHARGER** le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

Vote du Conseil :			
Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

12. Décision modificative budgétaire n°1.

Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire de se prononcer en faveur d'une décision modificative de 15.000 € pour financer les travaux d'aménagement de la place polyvalente.

Il propose :

Budget Général 2022

Dépense	Dépense
Investissement	Investissement
Op. 141 Voirie : - 15.000 €	Op. 148 Place polyvalente en centre bourg : + 15.000 €

Il est proposé d' :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer le virement de crédit tel que présenté ci-dessus.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

13. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.

Madame le Maire sollicite l'autorisation, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d' :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote du Conseil :

Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

14. Versement du forfait scolaire aux écoles qui dispensent un enseignement de langues régionales.

Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des affaires scolaires, expose au conseil municipal que l'école Diwan de Guingamp (2 élèves en élémentaire) a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité d'élèves en classe primaire originaire de la commune et scolarisé dans leur établissement pour l'année 2022-2023.

Cet enseignement n'étant pas dispensé sur la commune, l'article L212-8 du code de l'éducation prévoit que lorsque des écoles d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil ou l'école et la commune de résidence. Toutefois, le montant dû par la commune de résidence de l'élève ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Comme l'année passée, Monsieur COCGUEN propose de se baser sur le coût annuel de fonctionnement d'un élève de notre école à savoir 1000 € en maternelle et 500 € en élémentaire.

Il précise qu'un des deux enfants n'est pas domicilié sur la commune l'ensemble de l'année.

Dans ce cas, il propose de verser la moitié du forfait scolaire.

L'école Diwan pourra solliciter son autre commune de résidence afin d'obtenir le versement d'une seconde part du forfait scolaire.

Il est proposé de :

- **APPROUVER** le principe de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles qui dispensent un enseignement de langues régionales pour les élèves de Le Merzer fréquentant ces écoles.
- **RETENIR** la formule du versement du coût de fonctionnement communal et **FIXER** pour l'année 2022-2023 la participation à :
 - 1000,00 € pour un élève de maternelle,
 - 500,00 € pour un élève d'élémentaires.
- **DIRE** qu'en cas de résidence partagée, la participation de la commune sera réduite de moitié.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier et à verser la participation aux frais de fonctionnement.

Vote du Conseil :			
Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 11	Voix contre : 1	Abstention(s) : 1	

15. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES	TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Visite du site de traitement de Lantic. - Nouvelle benne à ordures livrée (200.000,00 €) – le rythme de renouvellement sera d'1 benne / an pendant 5 ans. - Les 90 points d'apport volontaire de collecte de verre seront renouvelés au rythme de 8 / an. - Projet de tri à la source des biodéchets. - Points de réemploi en déchèteries. - Projet d'agrandissement du centre de tri Générès - Kerval Centre Armor. - Sujet de l'éventuelle TEOM incitative avec puçage des poubelles. 	
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)
<ul style="list-style-type: none"> - Validation de 2 Pass Commerce. - 3 cessions de terrain. - Evolution de l'espace de Coworking de 6 à 8 bureaux ainsi qu'une révision des tarifs. - Association pour soutenir le commerce local « Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat » : élargissement éventuelle à LAC. 	
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUEMENT (t)/ B. LE FAOU (s)
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la coopérative jeunesse de services (CJS) : 3 jeunes y ont participé - 41 devis effectués - 19 réalisations pour un Chiffre d'Affaires de 4.938,47 €. - Bourse à projet (aide financière octroyée par le LAC) - 5 projets retenus. - Bilan globalement positif sur les ALSH : 37 enfants Merzeriens accueillis. La capacité d'accueil n'est pas suffisante pour les mercredis. 	
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)
- /	
Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des cotisations pour les associations utilisatrices des salles communautaires de Châtelaudren - Plouagat. - Préparation budgétaire : baisse de 10 % des subventions des associations sportives. 	

Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)
- /	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
- /	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
- /	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
- /	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme : recrutement d'un chef de service. - Sécheresse : courrier transmis aux gros consommateurs (bilan). - Problème des métabolites : augmentation progressive de la taille des captages. - Travaux sur le système épuratoire de Le Merzer toujours programmés. - Poursuite du lissage des tarifs de l'eau / assainissement : augmentation des tarifs de 3 % pour l'eau potable et de 6 % pour l'assainissement collectif. 	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
<ul style="list-style-type: none"> - Le 20.10.2022 : Conseil d'Administration de la SPL Falaises d'Armor <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la saison estivale 2022 (animations et fréquentation des bureaux d'information touristique). - Bilan du programme d'animation des vacances de la Toussaint (Urbex, ...) - Point d'étape sur les finances (ventes boutique, billetterie, ...) - Changement de prestataire pour la réalisation du Guide Touristique 2023 : agence Coqueliko de Lannion. - Subvention de la région pour 1 abri vélo sécurisé pour Plouha et 1 pour Châtelaudren-Plouagat (50 % de 9.600 € HT). - Création de « falaises d'Armor à vélo » : création d'itinéraires pratiques empruntant des routes secondaires (// plan lignes de métro). - Arrivée le début décembre de Marine LE BRIS en remplacement de William LOZAC'H parti sur Lannion. - Réunion de préparation du Ice Swimming 2023 (11 et 12 février 2023). - <i>Nocturne de Noël</i> à l'OT de Lanvollon le samedi 17 décembre à partir de 18H00 (lecture d'un conte, atelier confection de bain moussant, décoration de la vitrine (en direct), atelier d'oranges de Noël, dédicace livre). 	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
<ul style="list-style-type: none"> - Le 27.09 : <ul style="list-style-type: none"> - Installation de Thierry LE GONIDEC, nouveau Maire de Le Faouët, en tant que conseiller communautaire et membre du bureau communautaire. - Choix des projets à inscrire pour le Contrat de Territoire 3 du Conseil départemental : rénovation énergétique du gymnase de Châtelaudren, modernisation des déchetteries, rénovation du Pass'Age à Plouagat, réalisation d'une étude « structuration développement des énergies renouvelables », travaux de réhabilitation des réseaux EU Plouha, Plouvara, Plélo, Lanrodec, Le Merzer et Pommerit-le-Vicomte - montant subvention 214.649 €. - Mise en œuvre du DLAL FEAMPA 2021/2027 (Développement Local mené par les Acteurs Locaux - Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) pour financer des projets innovants et collectifs en faveur de l'économie bleue : attractivité des métiers de la mer, préservation de l'environnement marin et littoral, éducation à la mer, valorisation des ressources maritimes locales,... Financement à 50 %. 	

- Rapport d'activité 2021 de LAC.
- Eau et assainissement : suspension des contrôle de branchement Eaux Usées.
- Environnement : Bacs d'équarrissage - convention de LAC avec les communes de Pommerit, Lanrodec, Lanvollon et Plélo puis SECANIM. Prise en charge des frais par LAC (env. 4.000 € / pour 7 à 8 tonnes).
- PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique) 2023/2027 visant à améliorer les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire de LAC.
- Demande de subvention 2022 au titre du FSE (Fonds Social Européen) pour le fonctionnement des chantiers d'insertion Leff Armor (90.000 €).
- Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).
- Urbanisme et Habitat : définition des modalités de collaboration entre les communes et LAC dans le cadre du PLUiH, prolongation du PIG pour 2023 -Programme d'Intérêt Général-.
- Petite enfance : renouvellement du projet du Relais Petite Enfance.
- Médiation numérique : évolution des tarifs du médiacentre.
- Affaires financières : exonération de la TEOM et redevance spéciale 2023 pour les entreprises qui évacuent leurs déchets via un prestataire privé, exonérations fiscales (CFE/CVAE), Décisions Modificatives (DM), fusion des budgets Eau Régie et DSP ainsi que des budgets Assainissement régie et DSP, avenant à la convention 2021/2023 avec l'ADEUPA (1,45 €/habitant), FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : majoration de 30 % de l'enveloppe au profit de LAC.
- Administration générale : attribution du marché de travaux de bocage 2022/2023, avenant au marché de travaux renouvellement des réseaux EU et AEP à Plouagat (Roscoignard et Kernabat), avenant au marché de travaux poste de relevage de Châtelaudren, Plouha et Lanvollon, avenant de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux EU et AEP, constitution d'un groupement de commande entre LAC et le CIAS pour une prestation de restauration.
- Ressources humaines : Mandat au CDG pour un contrat groupe statutaire, création de postes dans le cadre des promotions internes (0).

Le 08.11 :

- Interventions de :
 - M. PEDRON, La Boîte de l'espace, pour le projet de Coat an Doc'h.
 - M. LABBE, Président de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).
- Désignation de Thierry LE GONIDEC (Le Faouët) au conseil d'exploitation du SPIC eau et assainissement -Service Public Industriel et Commercial-.
- Approbation des orientations d'aménagement du projet de Coat an Doc'h.
- Urbanisme et habitat : Adhésion à l'ALEC (71.000 €), convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation des Territoires + étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour Lanvollon, Plouha et Châtelaudren-Plouagat et subventions dans le cadre du PIG (7 dossiers).
- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial –PCAET- (actions sur LAC en faveur du climat), demande de financement auprès de l'Europe pour le projet d'appui à la définition d'une politique locale de mobilités.
- Eau et assainissement : Eau - RPQSP 2021, validation de l'aire d'alimentation des captages de St Jude - Plouagat - (plan d'actions pour améliorer la qualité des eaux brutes), SPANC - RPQSP 2021.
- Développement économique : convention PLATO-CCI (dispositif destiné aux chefs d'entreprises afin de développer l'interconnaissance entre les entreprises - 5.000 €) et attribution Pass Commerce et Artisanat (1 dossier).
- Affaires financières : motion pour le renforcement ressources des communes et intercommunalités, intégration du budget Petit Echo de la Mode au budget principal,

régularisation de comptes sur les budgets régie eau et déchets, Décision Modificative, renouvellement de la convention avec GPA pour le reversement TEOM sur le secteur de Bréhec.

- Administration générale : avenant au marché d'exploitation du service eau potable (env. 67.000 €), attribution du marché d'enlèvement des déchets dangereux des déchèteries (env. 22.000 €), renouvellement des contrats d'assurance et adhésion à la centrale d'achats RESAH (téléphonie mobile).
- Ressources humaines : recrutement d'un chargé de mission agricole (1), création de postes au tableau des effectifs du SPIC Eau et Assainissement (2).

16. Questions diverses.

a) Panne de téléphone et d'internet du 19/11 au 24/11.

b) Agenda :

- Jeudi 01/12 : commission affaires sociales à 18H30,
- Lundi 12/12 : commission d'appels d'offres - ouverture des plis pour le terrain multisports à 14H30,
- Mardi 13/12 : 2^{ème} COPIL PLUiH,
- Vendredi 16/12 : temps de convivialité élus - agents,
- Mardi 10/01 : vœux de LAC à Plélo (18H30),
- Lundi 16/01 : commission d'appels d'offres - analyse des offres pour le terrain multisports à 13H30, les membre de la commission « infrastructures de plein air » y sont conviés.
- Lundi 16/01 : commission d'appels d'offres – 3 auditions d'entreprises pour le city-stade à 14H30,
- Vendredi 20/01 : vœux de Le Merzer à 18H30.

c) Bien Vivre partout en Bretagne : éligibilité de la commune pour 43.317,00 € pour le projet de place polyvalente.

d) Communication entre élus (création d'un groupe WhatsApp et vigilance concernant certains mails qui vont dans les Spams).

e) Culture : deuxième édition Leff Dance du 13 au 15 mars 2023. La commune a candidaté.

f) Vigilance sur les arnaques « Engie ».

Séance levée à 21H09.
Le secrétaire de séance,
Pauline LE QUERNEC.

Le Maire,
Laurence Corson.